

Cécile Untermaier

Députée de Saône-et-Loire

Secrétaire de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Présidente du Groupe d'amitié France-Finlande

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie de la première réponse qui m'a été apportée par votre cabinet au sujet du transfert des taxes fiscales de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), mais je me permets

de revenir vers vous à ce propos. Après vérification, je note que ce transfert n'est pas préconisé dans le rapport de Monsieur Alexandre Gardette, administrateur général des finances publiques, ni dans le rapport de la Cour des comptes daté de septembre 2020.

Sous couvert de simplification, l'impact sera important en termes de qualité de service pour les opérateurs. La Douane a prouvé son savoir-faire dans les contrôles documentaires comme physiques de perception des taxes destinées à être transférées à la DGFIP. L'autocontrôle des entreprises, comme le manque de savoir-faire et d'effectifs des services de la DGFIP, déjà impactée par des projets de fermetures et de restructuration de son réseau entre 2021 et 2024, vont forcément entraîner une perte importante de recettes pour l'Etat.

L'ampleur du démantèlement des services douaniers pour les années à venir, prévu en deux vagues successives, est réel. Entre 2021 et 2024, le transfert de taxes pleinement assumé dans la loi de finances va engendrer la perte de 700 à 1 000 emplois au niveau national. En Bourgogne, la recette interrégionale de Dijon et le bureau de douane de Nevers sont menacés, le bureau de douane et les services de la Direction Régionale de Dijon sont fragilisés. A cela s'ajoute la fermeture programmée de la brigade de surveillance

de Chalon, malgré le rapport de l'Inspection du Travail consulté par le CHSCT, qui engageait l'administration à réétudier la situation de cette brigade. A partir de 2022, une deuxième vague liée au débat sur le recentrage des missions va encore supprimer des emplois

et concentrer des services qui, pour certains, ont déjà été régionalisés sur Dijon. L'idée de recentrer le débat autour de la douane « police des marchandises », qui peut paraître cohérente et séduisante, n'est pas dénuée d'arrière-pensée en termes d'emplois et de fermeture des services.

Au niveau national, l'ensemble de la filière « Dédouanement des marchandises » (plus de 3 000 emplois) est menacé ainsi que certaines brigades de surveillance. Le démantèlement de la douane, qui tire sa spécificité de cette dualité entre les services « Opérations commerciales » et les services « Surveillance » (filière risquant d'être rattachée à terme au ministère de l'Intérieur), est à craindre. En Bourgogne, c'est le maillage régional qui est menacé. La deuxième vague risque de

remettre en cause la pérennité de nombre de services, dont le bureau de douane de Dijon, les services de Viticultures de Dijon, Beaune, Mâcon et Chalon-sur-Saône, comme la pérennité de la brigade de surveillance d'Auxerre.

Les conséquences seront aussi dramatiques pour les opérateurs économiques (PME, réseau de transitaires et de commissionnaires en douane) et les usagers, comme les récentes mesures de régionalisation du dédouanement l'ont prouvé (perte de flux commerciaux pour certaines entreprises). Le Rapport de la Cour des Comptes sur l'Administration des Douanes de septembre 2020, engage enfin le Ministère à transférer pour les années à venir les services viticultures au Ministère de l'Agriculture, et le contrôle de l'assiette des taxes, dont le dédouanement à notamment la charge, à la DGFIP.

Aussi, je réaffirme que le maintien de ces mesures, de surcroît en période de crise sanitaire et à l'approche du Brexit, ne semble pas opportun et se révèle très peu démocratique s'agissant du nécessaire dialogue avec les syndicats de la profession.

Vous remerciant de l'attention particulière que vous voudrez bien porter à ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Cécile UNTERMAIER

Députée de la 4ème circonscription de Saône-et-Loire

Permanence parlementaire 9, rue des Dôdanes Tel: 03.85.75.76.77

E Fax: 03.85.75.76.70

ALC4 : Le site des Ateliers Législatifs Citoyens



Garanti sans virus. WWW.avast.com